

BAC PROFESSIONNEL Aménagements Paysagers (2023-2024)

- ✓ Seconde Nature-Jardin-Paysage-Forêt
- ✓ Première & Terminale Aménagements Paysagers



Statut scolaire (stage) et apprentissage

Objectifs :

- ✓ Former des ouvriers hautement qualifiés ou de futurs chefs d'entreprises capables d'assumer des responsabilités professionnelles.
- ✓ Permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances générales, économiques et sociales.
- ✓ Apprendre aux jeunes à travailler dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Admission/Prérequis :

- ✓ Après une 3^{ème} générale ou une 3^{ème} de l'Enseignement Agricole
- ✓ Un CAPa
- ✓ Une seconde générale

Dans tous les cas, satisfaire à l'entretien d'entrée (motivation du jeune, résultats scolaires...)

- ✓ Capacité 24 alternants par classe

Déroulement :

Durant 3 années, cette formation se déroule en présentiel selon un planning établi entre le maître de stage (ou d'apprentissage) et la Maison Familiale

- ✓ Formation professionnelle (50%) et générale (50%) à la MFR (55 semaines)
- ✓ Formation en Entreprise

| | FORMATION | Semaines en formation | STATUT | EXAMEN |
|------------------------|--|-----------------------|--------------------------|---------|
| 1 ^{ère} Année | Seconde Professionnelle Nature Jardin Paysage Forêt | 16 | Apprenti(e) ou stagiaire | |
| 2 ^{ème} Année | 1 ^{ère} Bac Pro Aménagements Paysagers | 19 | | |
| 3 ^{ème} Année | Terminale Bac Pro Aménagements Paysagers | 20 | | BAC PRO |

Modalités pédagogiques :

(Seconde) : Enseignement à l'Initiative de l'Etablissement (EIE)

Développement durable

(Première & Terminale) : Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) :

Conception assistée par ordinateur

✓ **Compétences attestées :**

Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle

| |
|---|
| Développer sa motricité |
| Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques |
| Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement |
| Assurer la conduite d'un chantier |
| Réaliser des interventions d'aménagement végétal |
| Mettre en place des infrastructures |
| S'adapter à des enjeux professionnels particuliers |

Allègements de parcours possible selon les directives du Ministère de l'Agriculture

Modalités d'évaluation :

- ✓ BAC PRO Aménagements Paysagers : Epreuves CCF + Epreuves terminales

Débouchés :

✓ **Secteur :**

L'activité pourra s'exercer dans les entreprises de paysage, les services espaces verts des villes, collectivités...

✓ **Emploi :**

Le titulaire du Bac Pro pourra occuper un poste d'ouvrier hautement qualifié ou de chef d'entreprise dans le secteur d'activité.

Le niveau IV donne la capacité professionnelle nécessaire à la création d'entreprise.

✓ **Poursuite d'études :**

Le titulaire du diplôme peut poursuivre ses études vers un CS Maçonnerie paysagère et élagage, un BTS...

Rémunération des apprentis :

- ✓ Simulation de la rémunération sur le portail de l'alternance :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

- ✓ Un contrat d'apprentissage peut être signé à partir de 15 ans à condition que le jeune ait effectué un cycle 4^{ème}/3^{ème} dans sa globalité.

Gratification des stagiaires :

- ✓ Par l'entreprise : la gratification est obligatoire pour les stages dépassant 66 jours de présence effective en entreprise. Le montant horaire est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

- ✓ Par l'Etat : les stages ouvrent droit à la rémunération par l'état

(<https://travail-emploi.gouv.fr>)

Aides possibles (sous conditions) :

- ✓ Pour les apprentis : Hébergement-Restauration
- ✓ Pour les stagiaires : Bourses nationales d'études
- ✓ Equipement professionnel et manuels scolaires



Hébergement - Transport :

- ✓ Internat
- ✓ Transport : Réseau RDS



MAISON FAMILIALE RURALE – CFA
36 rue des forges – 79700 MAULÉON
05 49 81 40 55

mfr.mauleon@mfr.asso.fr – www.mfr-mauleon.fr
Etablissement Privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture

